



Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Du 14 Septembre 2020 au 13 septembre 2021

CPJEPS – AAVQ

Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne », est un diplôme professionnel de niveau III. Il est délivré par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Il est reconnu dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et permet de se présenter au concours d'animateur territorial, catégorie C.

Son objectif est de former des animateurs professionnels, animateurs socioculturels.

Descriptif du métier

Le diplôme permet d'acquérir les compétences pour être animateur, en autonomie pédagogique, dans des structures associatives ou municipales :

L'Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne travaille dans des structures d'animation telles que :

- ⇒ Accueil de Loisirs
- ⇒ Maison de quartier
- ⇒ Centre de vacances
- ⇒ Accueils périscolaires
- ⇒ Centre social
- ⇒ Maison pour tous

Public concerné

Cette formation concerne des personnes ayant une expérience dans le domaine de l'animation.

- Agées de 17 ans (16 ans possible sous réserve)
- Possédant un niveau 3^e, CAP, BEP



Demandeurs d'emploi

Sous réserve d'une prise en charge des frais de formation par Pôle emploi dans le cadre de l'Aide Individuelle à La Formation (AIF).



Salariés

Dans le cadre :

- d'un congé individuel de formation,
- d'un contrat ou une période de professionnalisation,
- d'une prise en charge de l'employeur,
- d'un contrat d'apprentissage

Sélections

Session 1 :

Clôture des inscriptions : vendredi 13 mars 2020

- **Epreuves écrite + orale : lundi 16 mars 2020**

Session 2 :

Clôture des inscriptions : lundi 11 mai 2020

- **Epreuves écrite + orale : vendredi 15 mai 2020**

Session 3 :

Clôture des inscriptions : vendredi 5 juin 2020

- **Epreuves écrite + orale : jeudi 11 juin 2020**

Clôture des inscriptions : vendredi 19 juin 2020

- **Epreuves écrite + orale : jeudi 25 juin 2020**

Possibilités sur rendez vous première semaine de septembre 2020.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formation habilitée par la DRJSCS.

Date limite d'inscription : 31 août 2020



Entrée en formation

Les exigences préalables :

- 1 Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme suivante : PSC1 ou AFPS – en cours de validité, PSE 1, PSE 2, AFGSU de niveau 1 ou 2, SST.
- 2 Justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès de groupe d'une durée minimale
- 3 Pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans, vous devez fournir l'attestation de recensement et le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

S'inscrire avant le 30 aout 2020

Le dossier d'inscription est à demander (ou à télécharger sur le site de l'ifac) et à renvoyer sous format papier au centre de formation.

Si votre dossier est complet (avec toutes les pièces justificatives demandées), vous serez convoqué aux épreuves de sélection.

Sélections

Les tests de sélection sont organisés par le centre de formation. Ils comprennent :

- 1 Un dossier de présentation du parcours professionnel et de motivation de trois pages minimum décrivant les activités professionnelles, bénévoles, pratique personnelle du candidat dans le domaine de l'animation ou autre, en précisant les compétences mises en œuvre comme animateur (enfants, jeunes, autres publics) : ce dossier doit être fourni avec le dossier d'inscription.
- 2 Une épreuve écrite (3 heures) : rédaction, réflexion et analyse d'une situation. QCM culture générale et animation. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.
- 3 Une épreuve orale (30 minutes) : Entretien de motivation s'appuyant sur l'expérience et la motivation du candidat.

Réunions d'information

Ifac Yvelines, 31 avenue Duguay Trouin, 78960 Voisins le Bretonneux, à 10 heures :

Les 10/01/2020, 28/02/2020, 20/03/2020, 17/04/2020, 15/05/2020, 12/06/2020, 26/07/2020, 03/07/2020.

Déroulement de la formation

Durée de la formation

La formation se déroule du 28 septembre 2020 au 27 septembre 2020

- 600 heures de formation théorique, à raison de deux semaines par mois.
- 903 heures en situation pratique. Elle doit permettre une mise en situation de direction ou de sous-direction en ACM (dans le cas de la sous-direction, le centre doit accueillir au minimum 50 enfants).

Lieu de la formation

Centre de Formation Ifac Yvelines

31 avenue Duguay Trouin 78960 Voisins le Bretonneux

01 30 64 67 30 – FPA-78@ifac.asso.fr

RER C / SNCF : Gare St Quentin en Yvelines

Frais de formation

Frais d'inscription

35 euros

Frais de formation

La formation est facturée 5990 euros.

La demande de financement de formation professionnelle se fait auprès de l'employeur pour les salariés ou auprès de Pôle Emploi pour les non-salariés.

Parallèlement à cette démarche, vous disposez dorénavant d'un Compte Personnel de Formation (CPF) que vous devez activer et mobiliser sur le site « moncompteactivite.gouv.fr »



Référentiel de formation : 4 unités capitalisables

La formation est organisée autour de quatre unités capitalisables (UC) qui devront être certifiées pour obtenir le diplôme. L'expérience pratique devra permettre :

- La conduite d'actions d'animation ;
- La conception, la réalisation et l'évaluation d'un projet d'animation ;
- L'animation des temps de la vie quotidienne.

UC 1 : Participer au projet et à la vie de la structure

- Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel.
 - Identifier les acteurs de son environnement professionnel leurs actions et leur rôle dont le cadre de l'école élémentaire et de l'école maternelle
 - Identifier les acteurs et de sa structure, leurs actions et leur rôle
- Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation.
 - Communiquer avec les autres professionnels et les bénévoles intervenant au sein de la structure
 - Prendre sa place dans les projets collectifs de la structure
 - Respecter les procédures établies par la structure
- Communiquer dans et pour sa structure.
 - Utiliser des outils de communication variés et adaptés
 - Rédiger des écrits simples : compte rendu, bilan...
 - Adapter sa communication aux différents publics
 - Contribuer à l'accueil, à l'information et à l'orientation des différents publics

UC 2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupes

- Accueillir les publics encadrés.
 - Adapter sa posture à l'accueil des différents publics
 - Informer les différents publics sur les activités de la structure
 - Accompagner les différents publics dans une découverte d'activités diversifiées
- Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant.
 - Créer les conditions favorables au respect des besoins individuels et collectifs des publics
 - Créer les conditions favorables au développement de l'autonomie des publics
 - Choisir les espaces en les adaptant aux différents temps de la journée
 - Organiser les conditions favorables aux transitions entre deux activités et/ou deux espace
- Encadrer un groupe dans ses temps de la vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics.
 - Porter attention et respect à chacun dans le groupe
 - Favoriser l'expression des membres du groupe
 - Adapter ses interventions en fonction des signes de fatigue, voire de mal être de membres du groupe
 - Réagir aux situations de dysfonctionnements et de tension dans le groupe

UC 3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe.

- Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure
 - Définir les objectifs du projet d'activités
 - Choisir des activités adaptées au public en favorisant sa participation et en mobilisant différents domaines suivants : expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques
 - Décrire la démarche de validation de son évaluation
- Concevoir l'organisation des activités
 - Etablir une progression pédagogique sur plusieurs séances s'inscrivant dans des méthodes de l'éducation populaire (visant l'autonomie et l'émancipation des publics
 - Prévoir le temps, les espaces nécessaires, les aménagements de ceux-ci, le matériel et les éventuels déplacements
 - Prévoir les éventuelles adaptations
- Préparer l'évaluation de ses activités.
 - Sélectionner des outils d'évaluation en fonction des objectifs fixés pour chaque activité.
 - Prévoir les modalités de participation des publics à l'évaluation
 - Décrire la démarche de validation de son évaluation

UC 4 : Animer des activités

- Conduire des activités dans plusieurs domaines.
 - Mettre en œuvre des activités relevant de plusieurs domaines : expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques
 - Maîtriser les techniques afférentes à l'activité utilisée
 - Mettre en œuvre des situations et des méthodes pédagogiques variées
- Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité.
 - Mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement des activités, en faisant respecter les règles de sécurité
 - Assurer l'animation du groupe en veillant à la participation de chacun de ses membres
 - Adapter le déroulement de l'activité et des séquences au regard des publics et des aléas
- Evaluer ses activités.
 - Utiliser les outils d'évaluation choisis en fonction des objectifs fixés pour son activité
 - Recueillir l'avis du public
 - Préparer le bilan de son activité



L'Ifac

Créé en 1975, **l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil**, est une association d'échanges entre élu(e)s locaux/cales et professionnel(le)s visant à œuvrer pour l'amélioration des services à la population. Nous intervenons sur trois champs :

- **L'animation socio-éducative et socioculturelle**, en contribuant à l'éducation pour tous à travers la culture, les arts et les loisirs,
- **L'action sociale**, afin de proposer des aides spécifiques et adaptées à des publics rencontrant des difficultés,
- **La Politique de la Ville**, pour le désenclavement des quartiers en difficulté, par la coordination des différents acteurs/trices de terrain.

Vous pouvez télécharger notre **projet associatif** sur : www.ifac.asso.fr/Notre-projet-associatif

Nos actions

Notre action consiste à **proposer des solutions techniques concrètes, locales et adaptées** en fonction des besoins et demandes de terrain :

- **Formation** des acteurs/trices de l'éducation, de la culture et des loisirs, de l'action sociale ou des services de proximité, pour les collectivités locales et les associations.
- **Conseil et accompagnement** des collectivités locales ou associations dans l'élaboration, la mise en place ou l'évaluation de leur politique publique (animation, jeunesse, politique de la ville, éducation...).
- **Animation** : réalisation de missions de gestion d'équipements et de coordination de projets auprès des collectivités locales.

La formation à l'Ifac

Nos formations sont centrées sur trois principes :

- **Une approche pragmatique**, avec une alternance entre approches théoriques et applications pratiques. Elle vise à acquérir une capacité d'action basée sur des compétences opérationnelles, permettant de faire face aux réalités du terrain.
- **Une adaptabilité à l'emploi**, en suivant les évolutions du marché de l'emploi et répondant aux besoins des employeurs/euses.
- **Un accompagnement individualisé** avec des positionnements réguliers notamment au début de la formation, nous individualisons les parcours.

Se former à l'Ifac, c'est aussi entrer dans **un réseau d'échanges et de partages d'expériences** grâce à ses publications et ses fiches techniques, à un réseau de structures d'accueil et d'employeurs/euses impliqué(e)s, à des formateurs/trices qui sont aussi des praticien(ne)s.

L'éthique de l'Ifac

Qu'il s'agisse de politique en **favor de l'enfance, de la jeunesse, des adultes ou du troisième âge, de dispositifs d'insertion, de prévention ou de loisirs, d'actions culturelles ou sociales, de mises en place ou de gestion d'équipements, l'Ifac propose des solutions réalistes, adaptées au contexte local**, dans le plus profond respect de l'individu et pour promouvoir son épanouissement.

C'est par l'observation minutieuse et une méthodologie rigoureuse d'appréhension de chaque situation, ainsi que par le dialogue et la concertation, que s'élaborent, avec les partenaires institutionnels et associatifs, des actions originales. Celles-ci s'appuient sur les structures associées et sur les institutions qui, par leurs agréments et leurs habilitations, reconnaissent à l'Ifac son expertise attestée par l'expérience accumulée depuis 1975 au service des collectivités territoriales.

Les autres formations de l'Ifac

- Formations à l'encadrement des centres de vacances et de loisirs : **BABA** et **BAFD**.
- Formations professionnelles à l'animation : préparation au **BAPAAT**, au **BPJEPS**, au **DEJEPS** et **DESJEPS**.
- **Accompagnement à la VAE** pour les diplômes professionnels de l'animation.
- **Formations continues des animateurs/trices**.
- **Formation de « Formateur/trice pour publics en difficulté ».**
- **Formations d'éducateurs/trices spécialisé(e)s et de moniteur/trice-éducateur/trice.**
- **Formations aux métiers de la petite enfance et de l'aide à la personne** : formation d'assistant(e)s maternel(le)s agréées à titre permanent ou non permanent, préparation au CAP Petite Enfance.

Contacts

Centre de Formation Ifac Yvelines
31 avenue Duguay Trouin – 78960 Voisins le Bretonneux
01 30 64 67 30 – fpa-78@dso.ifac.asso.fr

Rendez-vous possibles, pour de plus amples informations avec le responsable des formations :

Si vous souhaitez connaître les dates de réunion d'informations pour cette formation, retrouvez-nous sur internet : www.ifac.asso.fr

Rubrique « Nos formations »
CPJEPS AAVQ (Voisins le Bretonneux)

